



Demande de filiation du père biologique de ma fille

Par Visiteur

Bonjour,

je souhaiterais que le père biologique de ma fille la reconnaisse et en assume les conséquences (financières surtout). Elle va avoir 4 ans et je n'ai pas vu cet homme depuis l'annonce de ma grossesse, j'aimerais connaître, la procédure à suivre, le coût, les conséquences, etc...

Merci pour votre aide

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Afin de répondre au mieux à votre question je souhaiterais obtenir des informations complémentaires. Est ce que votre fille a été reconnu par un autre homme? Avez vous des preuves de votre liaison avec le père au moment de la conception de votre enfant?

Cordialement

Par Visiteur

Non ma fille n'a pas été reconnue par un autre homme et oui j'ai des photos comme preuve de notre liaison

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Dans ce cas, vous devez saisir au nom de votre enfant le tribunal de grande instance de votre demande. Le juge ordonnera une audience au cours de laquelle le père présumé sera convoqué. Il est possible qu'une expertise ADN soit demandée mais le père n'est pas obligé de s'y soumettre (d'où l'importance des preuves pour établir en dépit de la preuve ADN la possibilité qu'il soit le père). Le tribunal statuera alors sur l'exercice de l'autorité parentale, la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant et l'attribution du nom. Vous devez vous faire assister d'un avocat.

Cordialement

Par Visiteur

Mais u'en est-il si on 'a pas les moyens d'engager un avocat ?

Par Visiteur

Madame,

Si vos revenus sont insuffisants vous pouvez faire une demande d'aide juridictionnelle.

Cordialement